



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anney, le 23 décembre 2024

Sécurité civile

La vigilance orange neige-verglas et avalanches se poursuit en Haute-Savoie / risque d'avalanches fort sur les massifs du Chablais, des Aravis et du Mont-Blanc

Les prévisions de Météo France prolongent la vigilance orange neige-verglas et avalanches en Haute-Savoie jusqu'à demain, mardi 24 décembre 10h.

Le temps perturbé neigeux se poursuit ce lundi avec notamment des chutes de neige dans la nuit de lundi à mardi, mais les intensités deviennent faibles dans l'ensemble du département, pour s'estomper mardi au lever du jour.

Sur l'ensemble de l'épisode, on peut atteindre 10 à 25 cm à 800 m d'altitude, et 40 à 60 cm de neige vers 1000 m d'altitude.

Les avalanches restent probables avec l'accumulation des chutes de neige qui peuvent atteindre des routes de montagne exposées ainsi que des infrastructures d'altitude.

Les quantités de neige pourraient atteindre 60 à 80 cm vers 2000 m d'altitude et dépasser 1 mètre en haute-montagne. La neige fraîche se dépose sur un manteau neigeux récent non encore stabilisé, ce qui peut favoriser le départ d'avalanches.

Conditions sur la route

Ces précipitations rendront les routes glissantes. Une grande vigilance est donc requise de la part des conducteurs de voitures, de deux-roues motorisés, d'utilitaires, de camping-cars, d'autocars ou autobus et de poids lourds lors de leurs déplacements. **Le préfet de la Haute-Savoie rappelle qu'il est obligatoire d'équiper son véhicule quatre-roues de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024 sur la totalité du département.**

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Le préfet appelle également à la **plus grande vigilance** et rappelle aux usagers les conseils suivants :

- Limiter au maximum les déplacements ;
- En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant peuvent compléter les feux de croisement ou feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses. Les feux de brouillard arrière peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige ;
- Modérer son allure et augmenter les distances de sécurité ;
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes et ne pas les doubler.

Conditions en montagne

Pour la journée du mardi 24 décembre, le risque avalanche est fort (4/5) sur les massifs du Mont-Blanc, du Chablais et des Aravis. Il est marqué (3/5) sur le massif des Bauges.

Le préfet de la Haute-Savoie appelle les pratiquants de la montagne, skieurs et randonneurs à ski ou en raquettes à la plus grande vigilance et recommande à tout pratiquant de la montagne de ne pas s'engager sur les massifs sans se renseigner auprès des professionnels de la montagne et sans être équipé du matériel indispensable (pelle, sonde, détecteur de victimes d'avalanches).

Le Préfet de la Haute-Savoie a notamment indiqué que : « *Compte tenu des précipitations neigeuses importantes ces derniers jours et jusqu'en plaine, où des variations de température favorisent la formation du verglas, il convient que les automobilistes adaptent leur conduite aux conditions hivernales et s'assurent du bon équipement de leurs véhicules. Quant aux randonneurs à ski, il est impératif qu'ils reportent leurs projets de courses au-delà du jour de Noël, le temps que le manteau neigeux ait pu se stabiliser* ».

Pour en savoir plus

Prévisions météorologiques sur la Haute-Savoie :

08 99 71 02 74 (1,35€ + 0,34€/mn)

www.meteofrance.com

Si vous devez emprunter le réseau autoroutier, consultez www.atmb.com et www.aprr.fr et tenez-vous à l'écoute de la radio « autoroute info » (fréquence 107.7)

Si vous devez emprunter le réseau départemental, consultez www.inforoute74.fr

Si vous devez emprunter le réseau national, consultez www.bison-fute.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la représentation et de la communication de l'État

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

VIGILANCE AVALANCHES



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Informez-vous sur la météo,
l'ouverture et l'état
des secteurs routiers d'altitude



Prévoyez un équipement
adéquat, une couverture
de survie et des vivres




Signalez votre itinéraire
et l'heure approximative
de votre retour



VIGILANCE NEIGE VERGLAS



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et
privilégiez les transports en
commun



Respectez les restrictions de
circulation et les déviations
mises en place



Évitez les chutes en dégageant
la neige et en salant les trottoirs
devant votre domicile



**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr



Équipements hivernaux obligatoires en Haute-Savoie, dès le 1^{er} novembre

Juqu'au 31 mars, à chaque véhicule, ses équipements obligatoires :

<p>Véhicules légers, utilitaires et camping-cars</p>		<p>Dans votre véhicule, chaînes à neige ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices</p>	<p> ou </p>	<p>4 pneus hiver</p>
<p>Autocars, autobus et poids-lourds sans remorque ni semi-remorque</p>		<p>Dans votre véhicule, dispositifs antidérapants amovibles pour au moins 2 roues motrices</p>	<p> ou </p>	<p>Au moins 2 pneus hiver sur les roues directrices + Au moins 2 pneus hiver sur les roues motrices</p>
<p>Poids-lourds avec remorque ou semi-remorque</p>		<p>Dans votre véhicule, dispositifs antidérapants amovibles pour au moins 2 roues motrices</p>		

Une nouvelle signalisation



Qu'est-ce qu'un pneu hiver ?

Pneus hiver : pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".



Pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) : pour être considérés comme pneus hiver, ils doivent être estampillés "PMSF" ou au minimum "M+S".

Pour en savoir plus :

www.haute-savoie.gouv.fr

www.securite-routiere.gouv.fr



Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

06.49.75.25.92 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr